

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 10.02.2017

L'an deux mil dix-sept, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la Présidence de Mr Alain BEAUFORT, Maire.

Étaient présents : M. BEAUFORT Maire, M. SAUVAGE, Mme ROZEC et M. GEORGE Adjoints, Mrs BUREL, DURAND, PHILIPPE, TALFUMIER et Mmes HARDOIN, LEGAY, RENAUD, ROBLIN et TUERO.

Absents excusés : A. NAVARRE représentée par F. RENAUD
N. HOUE représenté par G. PHILIPPE

Secrétaire de séance : P. DURAND

Convocation du : 02.02.2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal précédent,
- **Émet** un avis défavorable au projet éolien (11 contre et 3 pour) après que le Maire ait rappelé les résultats de la consultation citoyenne, pour répondre à la demande du Préfet,
- **Accepte** la convention d'honoraires d'un groupement de maîtrise d'œuvre pour l'étude de faisabilité et de programmation des travaux de réhabilitation ou transformation de plusieurs bâtiments communaux,
- **Élit** le représentant de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) à la CC2M,
- **Autorise** le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice Assainissement 2016 concernant les travaux d'études et d'investigation du projet d'assainissement collectif au Montcel.

Le Maire informe :

- D'une commission communication et sécurité à venir,
- De l'avancement des études d'assainissement dans le secteur du Montcel,
- D'une éventuelle révision des tarifs de location de salle polyvalente suite à la fusion des 2 communautés de communes et à la nécessité de fixer des règles d'occupation de cette salle et du local associatif,
- D'une consultation d'entreprises en cours pour la réalisation du préau attenant à la salle polyvalente,

- Qu'une délégation de l'Union Nationale des Parachutistes se propose de participer au défilé du 14 juillet,
- Que suite à la consultation et aux avis des personnes publiques associées, la désignation du commissaire enquêteur est en attente pour l'enquête publique,

Mr TALFUMIER informe :

- De la mise en place des futures commissions au sein de la CC2M, en cours de réorganisation des services et de son fonctionnement,

Pour copie Conforme
Fait à Choisy en Brie le 14 février 2017
Pour le Maire empêché,
Stanislas SAUVAGE, Maire-Adjoint

